portent le corps dans une bière ou sur une claie et le posent dans la fosse. Étant un jour à Notre-Dame de Guadalupe, je vis apporter sur une croix, faite avec deux planches, le cadavre d'un homme recouvert d'un drap de lit. Après quelques prières récitées à la hâte, le drap fut enlevé, et le cadavre, tout nu, placé dans un coin de l'église en attendant la sépulture. S'il s'était trouvé des femmes près de moi, j'aurais, je crois, fait une scène au sacristain, tant j'étais indigné de ce manque de pudeur.

On connaît déjà la coutume d'habiller les enfants morts, de les orner d'ailes d'oie, de couronnes de papier, de fleurs ou de rubans, de les promener debout sur une chaise ou couchés sur une table et de les enterrer au bruit des pétards, au son des instruments qui jouent des polkas et des quadrilles. A Mexico, comme dans l'intérieur de l'empire, j'ai vu des choses plus révoltantes encore. Des marchands de *pulque* louaient ces cadavres, appelés *angelitos*, pour attirer le monde; on priait d'abord; on buvait ensuite; les jeunes filles y donnaient des rendez-vous à leurs *novios* (amants, prétendants). Le cadavre servait à plusieurs marchands et ne s'enterrait que dans un état de putréfaction avancée.

L'idée de la mort n'a rien d'effrayant pour le Mexicain; il meurt avec la même indifférence avec laquelle il a vécu. A Mexico, la fête de la Toussaint pourrait s'appeler la *foire aux morts*. C'est le *jour de l'an* du pays, avec ses boutiques en plein vent, ses marchands de bonbons et de gâteaux, des théâtres de marionnettes et autres, des concerts publics, etc.

Cette foire dure près de huit jours. Dans ces boutiques on ne voit que des têtes de mort en sucre, des squelettes articulés, des enterrements à ressort, des catafalques en miniature, des tombeaux de prêtres et d'évêques sur lesquels pleurent des femmes désolées. Tout bon Mexicain se rend à cette foire. Un fiancé achète pour sa future une tête de mort en sucre, grosse comme le poing; une mère donne à son enfant un enterrement complet; un mari régale sa femme avec un sépulcre noir et blanc, et chacun revient chez soi heureux au possible; c'est d'une gaieté folle. Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Ces présents gracieux entretiennent cette indifférence de la mort que je viens de signaler.

Une des plaies du Mexique, c'est la cherté du mariage. M. Biart a dit dans un de ses derniers ouvrages que les prêtres forçaient les pauvres à vivre en concubinage, en exigeant d'eux, pour la bénédiction nuptiale, une somme qu'un artisan mexicain, vu la modicité des salaires, ne saurait réunir après cinquante ans de la plus stricte économie. Ceci est peu exagéré. Les conséquences du prix excessif du casuel en général sont funestes à la morale comme à la religion. Un des premiers devoirs de l'épiscopat mexicain serait, à mon avis, de diminuer le tarif des baptêmes, mariages, dispenses, et de tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement des devoirs religieux.

Autrefois, les moines de l'église de la Buffa, située sur une des plus hautes éminences de Zacatecas, mariaient à meilleur marché que les prêtres de la ville.

Les pauvres allaient naturellement, par économie, se marier à la chapelle de la montagne plutôt que dans leur paroisse. La charité de ces bons religieux fut récompensée d'une manière assez singulière pour être racontée.

Plusieurs Indiens, n'ayant pas les moyens de se marier devant leur curé, allèrent à la Buffa pour recevoir le sacrement de mariage. Mais là, si le prix était modeste, il y en avait un. Les contractants n'avaient pas un écu; sachant que depuis l'indépendance le crédit est mort au Mexique, ils mirent leurs bourriquets en gage chez les moines. La sacristie devint un mont-de-piété d'un nouveau genre. L'âne étant de sa nature un dépôt volumineux et même dispendieux, lorsqu'il flâne sans rien faire, on utilisa ceux-ci, en leur faisant descendre à Zacatecas l'eau de la source qui se trouve près de la chapelle. Cette eau, — la seule bonne de l'endroit, — se vendait et se vend encore deux sous la charge. Les ânes n'ayant pas été réclamés et s'étant multipliés, le sacristain ayant continué l'industrie des religieux, cette eau a déjà rapporté plus d'un million de francs, depuis qu'elle se vend.

Un dimanche, jour de marché à Zacatecas, je regardais de mon balcon la foule des vendeurs et des acheteurs. De leurs haillons s'exhalait une odeur fétide qui me soulevait le cœur. Le bruit que faisaient les marchands des deux sexes, en interpellant le public ou bien en faisant l'éloge de leurs denrées, était étourdissant au delà de toute expression; mais les scènes de mœurs et les accoutrements que je voyais

méritaient trop mon attention pour ne pas me faire rester, malgré le bruit, malgré les senteurs. Les uns tuaient au-dessus de leurs légumes la vermine qu'ils prenaient sur leurs vêtements ou sur leur corps. — Le massacre était effrayant. — D'autres enlevaient leur chemise ou quittaient un jupon pour le porter au mont-de-piété. Je vis des détails que l'on ne saurait inventer et dont je ne parle pas, parce qu'il faut voir ces choses-là pour les croire.

Un coup de cloche se fait entendre du haut de la tour de la cathédrale, pour annoncer que le prêtre qui chantait la grand-messe en était à l'élévation. Aussitôt, les cris cessent comme par enchantement, le silence le plus absolu suit le tumulte, les chapeaux tombent, la foule se prosterne et reste à genoux jusqu'au troisième coup de cloche donné à la fin de l'élévation. En se relevant, je vis un Mexicain qui suivait sa maîtresse au marché, un panier de légumes sous le bras, soustraire adroitement deux ou trois poignées de piments, qu'il mit dans ses poches. Cette soustraction lui parut innocente; sans doute, c'était si peu de chose.

Le Mexicain n'aime pas avoir des démêlés avec la justice, aussi récite-t-il souvent la prière de Montserrato que j'ai vu affichée sur les portes d'une multitude de maisons dans les haciendas, les ranchos et les villages de l'intérieur. En tête de cette prière, j'ai lu les lignes suivantes :

« Cette prière renferme tant de vertus que ceux qui la récitent ne seront jamais découverts par la justice; leur maison ne sera pas visitée par les gens de

la police ; la femme qui se la pendra au cou sera toujours heureusement délivrée. »

La photographie morale, politique et religieuse du Mexicain est presque impossible à faire, grâce aux contrastes, à cet amalgame de bien et de mal, à ces puérilités de grands enfants qui caractérisent la nature mexicaine. Il faudrait se livrer à des tours de force d'esprit et de style pour exposer d'une manière convenable ce caractère multiple; puis on ne croirait pas à la ressemblance ; elle est si étrange !

Toutes les observations que j'ai faites sur les sentiments religieux des Mexicains, ne se limitent pas à la classe ignorante du peuple ; elles s'étendent également à la classe aisée.

Pour terminer ce sujet, je dois aborder franchement la question politico-religieuse qui est si vivace au Mexique, et d'une importance exceptionnelle. Quoiqu'il m'en coûtât de parler du clergé comme je l'ai fait, je n'ai pas hésité à le faire pour ne pas être soupçonné de partialité lorsque je prendrai sa défense dans les questions sociales et politiques qui se rattachent à lui.

On a beaucoup exagéré et complétement dénaturé l'opposition du clergé mexicain contre l'empire; la totalité des évêques et la masse du clergé étaient au contraire en faveur du gouvernement de l'empereur Maximilien. Les sympathies ne se sont refroidies que lorsque le gouvernement a ratifié et suivi la ligne de conduite de Juarez, en matière ecclésiastique. Alors seulement le clergé a dit : « Si les deux gouvernements agissent de la même façon, nous préférons un gouvernement national à la domination étrangère. »

Je me suis entretenu souvent et longuement avec la plupart des évêques du Mexique, je les ai tous trouvés encore très-favorables à l'empereur et disposés à le soutenir. Néanmoins, comme on leur enlève leurs priviléges, leurs propriétés, leurs séminaires, qu'on ne leur donne rien en retour et qu'on les calomnie par-dessus le marché, il n'est pas étonnant qu'ils n'applaudissent pas à ces procédés auxquels ils étaient loin de s'attendre. On pouvait facilement s'entendre avec eux et s'assurer leur concours : c'eût été plus sage et plus habile que de chercher à se les aliéner. Un gouvernement qui se forme n'a-t-il pas besoin de toutes les forces du pays? Quand une force n'est pas pour lui, elle est contre lui. Nous verrons plus tard que l'appui du clergé était une des premières nécessités du nouvel empire.

Pour faciliter la ratification des décrets de Juarez relatifs aux biens de main-morte, on eut la malheureuse idée de faire écrire à un aumônier de l'armée française une brochure contre le haut clergé mexicain. Cette brochure, des plus maladroites, écrite avec un style de corps de garde, un français d'Aurillac, renferme des insultes grossières et gratuites, peu de sens commun et aucun raisonnement. On y lit ce qui suit, à l'adresse des évêques qui se plaindraient de la conduite du gouvernement à leur égard : « Ce n'est plus un exil honorable à l'étranger qui vous attend, mais la corde et la potence. »

Cette brochure, du dernier mauvais goût, a pro-

duit un effet immense dans le Mexique; on y a vu une haute inspiration; tout le clergé, tous les conservateurs et toutes les femmes, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la population, n'ont poussé qu'un cri contre son auteur. Parmi les étrangers, ceux qui savent lire et respecter toute autorité respectable ont vivement désapprouvé ce pamphlet. M. l'aumônier X. n'aurait pas dû signer ces tristes pages, plus dignes d'un brigadier de gendarmerie que d'un prêtre; s'il avait eu la moindre connaissance de la question qu'il voulait traiter, il aurait singulièrement modifié son langage.

Il ne faut pas oublier que l'intervention n'a pas eu de plus zélés partisans que les conservateurs ecclésiastiques ou laïques, qu'ils ont même souffert sous les gouvernements précédents des persécutions de tous les genres, et qu'ils ne pouvaient être hostiles à l'empire qu'ils ont désiré et hâté de tout leur pouvoir. Le *Globe* de Londres, en février 1864, publiait un article dans lequel ce journal manifestait son étonnement de voir la régence dissoudre le premier corps de la magistrature mexicaine et le remplacer par d'autres magistrats, desquels on avait préalablement exigé la promesse de soutenir les vues de la régence dans l'affaire des *pagarès*, c'est-à-dire de la vente des biens de main-morte. Le *Globe* avait raison, car la conduite de la régence dans l'affaire des *pagarès* prouvait que cette affaire n'était ni simple, ni populaire, puisque la magistrature du pays ne croyait pas pouvoir la sanctionner. Quand on se rappelle que l'opposition soulevée contre le gouvernement de Juarez avait pour motif principal la vente des biens de main-morte, on comprend facilement pourquoi la régence, en suivant la même politique, a trouvé la même opposition. L'empire devait approuver et régulariser cette vente décrétée par Juarez, parce que le morcellement de la propriété est une ressource pour l'État, mais il devait avant tout s'établir et se fortifier, en consolidant les sympathies brusquement écloses du parti conservateur qui l'avait appelé, au lieu de s'aliéner, dès le début, les seuls vrais amis qu'il pouvait avoir.

Une des graves erreurs de notre époque, c'est de croire qu'on peut constituer une nation et lui faire atteindre l'apogée de l'organisation civile et politique, avec la même rapidité que se construit un édifice ou que se coule une statue. L'un de ses plus grands travers, c'est de vouloir niveler toutes les nationalités du globe, donner à tous le même vêtement, sans tenir compte de la stature et des habitudes des individus. Les traditions avec leur autorité, les mœurs avec leur influence, les pays avec leurs différents climats sont, pour les apôtres de ce nivellement général, des obstacles insignifiants.

La question mexicaine et celle des *pagarès* (bons à payer), sont une preuve de ce que j'avance; elles montrent d'une manière frappante le danger d'employer partout les mêmes moyens, d'appliquer partout les mêmes théories pour réaliser un gouvernement parfait, — rêve chimérique.

La civilisation moderne est ennemie des biens de

main-morte ; — elle a raison. Au nom du progrès, elle commence presque toujours par dépouiller les propriétaires de ces biens pour les vendre ; or, comme ces biens appartiennent uniquement au clergé et aux établissements de bienfaisance, c'est par la vente de ces propriétés que commence la démolition de l'édifice social du passé. En France, en Espagne, en Italie, la vente des biens de main-morte n'amena pas une grande perturbation dans la société ; au Mexique, elle souleva plus que le mécontentement général, elle enfanta la guerre civile.

La réprobation publique soulevée par cette mesure n'était pas seulement motivée par le sentiment religieux ; elle avait également pour mobile l'intérêt. En effet, cette question, au Mexique, était tout à la fois une question religieuse, politique et financière qui intéressait bien d'autres personnes que les membres dépossédés du clergé séculier et de deux cents communautés d'hommes et de femmes. Cela se comprend : les biens du clergé formaient, au Mexique, la garantie du crédit agricole et mobilier, ayant pour actionnaires les corporations religieuses nationales ; en les vendant à vil prix à quelques étrangers, on a détruit le crédit intérieur, qui n'est encore remplacé par aucune institution financière. On l'ignore peut-être, mais le crédit agricole et mobilier existait au Mexique depuis plus de deux siècles ; le clergé l'avait inventé dès qu'il était devenu possesseur d'immeubles.

Les biens ecclésiastiques au Mexique ont été éva-

lués, sur des données approximatives, à 179 163 000 piastres, répartis de la manière suivante :

Capitaux productifs	149 132 000 p.
Capitaux improductifs. . . .	30 031 000 p.

Les capitaux productifs comprenaient les valeurs en fonds de rente et en propriétés foncières que possédait le clergé. Ils défrayaient la splendeur du culte ; ils soutenaient des établissements d'éducation et de charité ; enfin, ils venaient en aide aux cultivateurs, aux commerçants, aux industriels, comme aux nécessiteux de toutes les classes de la société.

Les capitaux improductifs comprenaient les valeurs des églises, des couvents, les vases sacrés et les objets servant au culte.

D'après les lois promulguées à Vera-Cruz en 1859, les biens improductifs du clergé ne devaient pas entrer dans le domaine de la nation. Les autres biens devaient s'adjuger aux acquéreurs pour la valeur représentative du loyer ou de la rente annuelle que les locataires ou les contribuables payaient aux propriétaires. Un tiers devait être payé en bons (*pagarès*), que représentait le crédit intérieur ; les deux autres tiers se payaient en argent. Après la prise de Mexico, en 1860, le gouvernement réformiste déclara les églises, les couvents et leurs biens propriétés de l'État : les cathédrales et les églises paroissiales étaient seules exceptées. Alors on vendit à des prix ridiculement bas, non-seulement les propriétés immobilières, mais encore les objets appartenant au culte, tels que chandeliers, vases d'or et

d'argent, ostensoirs ornés de pierreries, etc. Des propriétés foncières d'une valeur de deux millions de piastres furent cédées à des étrangers pour quatre-vingt mille; d'autres firent des fortunes considérables avec les objets d'or et d'argent servant au culte, qu'ils revendirent en Europe.

Les *pagarès* étaient, pour la plupart, à longues échéances ; ils représentaient plus de trois millions de piastres, et n'ont été vendus, en réalité, que pour quatre-vingt mille. Aussi ceux qui les possèdent sont-ils traités du terme méprisant de *detentadores* (détenteurs).

Les propriétaires ecclésiastiques louaient leurs propriétés à un taux excessivement modéré, équivalant à un huitième de ce que les louent les nouveaux acquéreurs. En outre, ils prêtaient avec intérêts ou sur hypothèques aux agriculteurs, au commerce, à l'industrie. Les nouveaux propriétaires, plus intéressés, se sont fait rembourser les sommes prêtées sur hypothèques, tout en augmentant considérablement le prix des loyers; de sorte que les locataires et les créanciers, pris à l'improviste, se virent dans la nécessité de se ruiner ou de ne pas faire honneur à leurs engagements. Les juges, de leur côté, refusaient de juger les causes litigieuses ayant pour base la validité des *pagarès*. Leur conscience de magistrat et de citoyen se révoltait à l'idée de reconnaître la validité de ces bons achetés à vil prix, et Dieu sait que leur conscience est peu timorée !

Les désordres nés de cette question devinrent très-graves. Le public se trouva frustré d'un immense capital qui était toujours à son service et dont il usait largement depuis deux siècles. Les réclamations furent si générales, que les effets de la loi, relativement aux loyers, à la démolition des églises, des couvents et des établissements de bienfaisance, ont été quelque temps suspendus. De toutes parts avaient surgi des procès dont les juges ne voulaient pas se mêler. On comprend maintenant pourquoi la population mexicaine était, dans une certaine mesure, intéressée au maintien du *statu quo*, pourquoi la vente des biens de main-morte a pu susciter la guerre civile, et pourquoi les conservateurs ont jeté les hauts cris, quand on leur a dit que l'intervention française allait sanctionner les actes du gouvernement de Juarez.

Comme il était impossible de revenir sur le passé, le gouvernement impérial aurait dû inaugurer son règne par la publication d'un concordat avec le saint-siége, déclarant valides toutes les ventes de propriétés ecclésiastiques faites régulièrement. Il aurait dû s'entendre avec le clergé pour régulariser sa position comme elle l'est dans les pays catholiques, et rassurer les consciences honnêtes. Il aurait dû, enfin, organiser un conseil de révision des titres des biens nationalisés, composé d'hommes intègres, ayant la confiance du public. Malheureusement, rien de cela n'a été fait. Le 26 février 1865 seulement a été promulgué le décret de désamortissement des biens ecclésiastiques, dans lequel il est dit :

Article 1er. Le conseil d'État révisera toutes les opérations du désamortissement et de la nationali-

sation des propriétés ecclésiastiques, exécutées en conséquence des lois du 26 juin 1856 et des 12 et 13 juillet 1859, etc.

Art. 2. En faisant la révision, le conseil redressera les excès et les injustices commis par fraude, par violation desdites lois ou par abus des fonctionnaires chargés de leur exécution.

Art. 16. Il est établi une *administration de biens nationalisés*. Ce bureau sera chargé de l'administration des propriétés de cette espèce qui ne sont pas entrées légitimement dans le domaine privé : il recueillera les données qu'il jugera opportunes pour la révision, pratiquera les opérations administratives et économiques dépendantes de chaque acte de révision ou ordonnées par le conseil. Et pour les départements il agira dans ce qu'il jugera nécessaire, etc.

Le conseil d'État, comme le personnel de cette administration, étant composé, en grande partie, d'hommes tarés, opposés à l'intervention et trop accessibles aux influences de l'argent, ont réduit à néant les bonnes intentions de l'empereur dans ce décret de révision. Au commencement de janvier 1866, l'administration des biens nationalisés livra à la publicité le compte rendu de ses opérations depuis le 15 mars 1865, jour où elle a commencé à fonctionner.

Il a été présenté depuis cette époque à la révision 4230 dossiers, représentant une valeur de 30 131 538 piastres. Sur ces 4230 affaires, 2859 ont été révisées ; 1371 restent encore, qui représentent une valeur de 9 300 137 piastres.

Par conséquent, les deux tiers des sommes représentées par l'ensemble des dossiers ont été soumis à l'examen de l'administration. Jusque-là, rien de mieux. Mais on a le droit d'être surpris, lorsqu'on examine le tableau des sommes rentrées à l'État, par suite de ces opérations. Voici ce relevé, plus éloquent que tous les commentaires.

En numéraire	50 095 p. 06 c.
En billets à recouvrer. . . .	99 506 p. 11 c.
En bons.	101 143 p. 12 c.
En obligations payables en bons.	143 457 p. 10 c.
En dossiers.	298 119 p. 31 c.
Total.	692 320 p. 70 c.

C'est donc en définitive une somme de cinquante mille et quelques piastres que l'État a retirée des opérations de l'administration pendant neuf mois. Il est clair, en effet, qu'on ne peut faire entrer actuellement en ligne de compte des bons et des obligations dont le recouvrement n'est rien moins qu'assuré et qu'un événement quelconque peut rendre illusoires du jour au lendemain.

« Si l'on considère que pour arriver à ce résultat, disait la presse mexicaine en janvier 1866, il a fallu organiser, à Mexico et dans les principales villes du Mexique, des administrations compliquées et dispendieuses, si l'on songe aux difficultés de tout genre que rencontrait, il y a un an, la solution de cette question, aux orages soulevés par cette solution, aux embarras qu'elle a créés, on se demande deux choses : premièrement, si les 50 000 piastres rentrées

dans les caisses de l'État suffiront à subvenir au traitement des employés de l'administration des biens nationalisés; secondement, s'il ne valait pas mieux, dès le principe, ratifier d'un trait de plume toutes les opérations antérieures relatives aux biens nationalisés, que de s'exposer à trouver au bout de la révision un déficit considérable. »

Tout ceci prouve une fois de plus que les gouvernements nouveaux qui ne s'appuient pas sur leurs amis de la veille, sur ceux qui les ont appelés au pouvoir, seront toujours mal servis et, malgré leur bonne volonté, trouveront sans cesse des difficultés interminables pour faire le bien et répondre aux aspirations du pays qu'ils gouvernent.

VII

Formation des guerillas. — Généraux mexicains. — Juarez. — Troupes du Mexique. — Corps auxiliaires. — Bandits. — Atrocités commises par les brigands Mexicains. — M. Jules Favre jugé par la presse mexicaine. — Force d'inertie. — Autorités municipales.

Jusqu'à présent les colonels et les généraux des partis révolutionnaires sont, pour la plupart, des avocats qui, ayant perdu leur fortune au jeu, réunissent huit ou dix chenapans pour aller piller une hacienda. Avec l'argent et les chevaux volés, ils forment une bande composée d'Indiens valides, obligés, sous peine d'être immédiatement fusillés, de suivre la fortune de celui qui les enlève à leurs travaux et à leur famille. Ce chef se donne alors le titre de colonel ou de général, et, par de nouveaux exploits, il augmente sa bande et sa fortune. De la sorte il devient plus général que jamais, et quand il est possesseur d'un ou de plusieurs millions de francs, il cesse ses rapines appelées *pronunciamentos;* il transige avec le gouvernement et devient gouverneur